

ANNEXE A : Exemples de comités

A-1 : COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT WOMEN'S SAFETY ADVISORY COMMITTEE (comité consultatif sur la sécurité des femmes du Cowichan Valley Regional District)

Le comité consultatif sur la sécurité des femmes a été créé par le C.V.R.D. en décembre 1996. Il compte 15 membres, dont des représentants individuels de la collectivité, des membres d'organismes communautaires, et du personnel et des représentants élus de toute la région. Il est présidé par un représentant élu.

Son mandat est de « fournir des conseils au district régional sur les problèmes de sécurité des femmes. Cela comprend l'examen des demandes d'aménagement, la réalisation d'évaluations de la sécurité, la participation aux examens des plans d'aménagement officiels ainsi que l'exécution d'autres tâches confiées par le Conseil ».

Le comité est appuyé par le C.V.R.D., qui fournit de l'aide administrative et technique. Les membres du comité se réunissent environ six fois par année et le président du comité remet des rapports au conseil d'administration de façon régulière. Le comité a dirigé et examiné des évaluations de sécurité, et fait des recommandations au conseil concernant la mise en application de mesures et concernant l'élaboration de politiques et de procédures liées à la mise en application des mesures et à la planification communautaire. La majorité des membres du comité a participé directement aux évaluations de sécurité se rapportant à leurs champs d'intérêt et à leur secteur de représentation.

A-2 : THE NEW RURAL PARTNERSHIPS PROJECT (le nouveau projet de partenariats ruraux), RÉGION BOUNDARY, C.-B.

Le New Rural Partnerships est une initiative communautaire conçue en 1998 par le Boundary Family Violence Prevention and Intervention Committee (BFVP&IC) (comité de prévention et d'intervention en matière de violence familiale de Boundary) dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives coordonnées visant à rendre les collectivités de Boundary plus sûres pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables. Le projet repose sur la collaboration de la collectivité. Au cours de la Phase 1, la collectivité a convenu d'un plan d'action que nous sommes à mettre en œuvre.

Un groupe de travail assure le leadership, définit les priorités et les stratégies, appuie la mise en œuvre du projet et surveille les progrès réalisés quant à l'atteinte des objectifs annuels. Le groupe de travail se réunit tous les mois. Le coordonnateur de projet présente un compte rendu au Child and Youth Committee of the Boundary Communities (CYC) (comité des enfants et des jeunes des collectivités de Boundary) chaque mois, et fait de même à l'occasion des réunions du BFVP&IC.

Les membres du groupe de travail représentent des commanditaires et des co-commanditaires, d'autres organismes communautaires importants de même que leur collectivité. Le groupe de travail agit à titre de sous-comité de prévention du BFVP&IC. Le nombre de membres du groupe a augmenté au fur et à mesure que le projet a pris de l'envergure, mais le groupe de base est là depuis 1998. La représentation de la Boundary Women's Coalition (BWC), de la Boundary Family and Individual Services Society (BFISS), du School District #51, du Public Health Nursing et des défenseurs des droits de la collectivité se poursuit depuis la première subvention. Le Boundary Healthy Council a autrefois été représenté. Les nouveaux membres comprennent un représentant de la GRC de même que des employés du district régional.

Les initiatives liées au projet ont été financées par le Ministry of Women's Equality (MWE) (ministère pour l'égalité de la femme de la C.-B.), le Conseil national de prévention du crime (CNPC) de même que par des dons généreux en temps et en aide non financière de la part de personnes, d'organismes et de groupes locaux. La BWC a commandité le projet du MWE et la Boundary Family and Individual Services Society (BFISS) a commandité les subventions au CNPC. Les co-commanditaires de ces initiatives ont compris le BFVP&IC, le CYC et le Boundary Health Council.

ANNEXE B : Exemple de liste d'évaluation de la sécurité¹

IMPRESSIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENT GLOBAL

- Quelle a été votre première impression de cet endroit?
- Quels sont les trois mots qui décrivent le mieux cet endroit?
- Est-il facile de s'y retrouver? Y a-t-il une logique dans l'aménagement du lieu?
- Cet endroit (immeuble) est-il accessible?
- L'endroit est-il desservi par le transport en commun?
- Sauriez-vous où vous rendre pour demander de l'aide? L'aide est-elle facilement accessible?
- Y a-t-il des enseignes indiquant comment joindre les services d'urgence, par exemple?

ISOLEMENT

- L'endroit est-t-il isolé? À quel moment?
- Y a-t-il beaucoup de gens dans le secteur, le matin, le jour, le soir?
- L'aménagement du secteur environnant encourage-t-il les gens à fréquenter l'endroit?
- Où se trouve le service d'urgence le plus près (système d'alarme, personnel de sécurité)?
Y a-t-il des téléphones publics?

ÉCLAIRAGE

- L'éclairage est-il assez puissant, uniforme et en bon état de fonctionnement?
- Y a-t-il des lumières qui ne fonctionnent pas?
- Les allées, les trottoirs, les entrées, les affiches et les plans du secteur sont-ils suffisamment éclairés?
- L'éclairage est-il obstrué par des arbres ou des arbustes?
- Est-il possible d'identifier quelqu'un à distance?

¹ Adaptation d'une liste tirée de METRAC, *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, 1989.

VISIBILITÉ, POINTS DE PASSAGE OBLIGÉ, ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

- Êtes-vous en mesure de voir clairement ce qu'il y a devant vous?
- Y a-t-il des endroits exigus et isolés où vous (ou d'autres personnes) pourriez être caché des regards?
- Vous serait-il difficile de vous sauver s'il le fallait?
- Serait-il facile pour l'agresseur de prendre la fuite?
- Y a-t-il différentes issues qui s'offrent à vous?
- Y a-t-il des pièces ou des locaux de rangement laissés déverrouillés?

ENTRETIEN

- L'endroit semble-t-il entretenu ou abandonné?
- Y a-t-il des ordures, des graffitis ou des marques de vandalisme?
- Savez-vous à qui vous adresser pour signaler un problème?

AFFICHAGE

- Y a-t-il des enseignes ou d'autres sources de renseignements qui vous informent sur l'endroit ou qui indiquent où trouver de l'aide et où se situent les rampes d'accès pour fauteuils roulants, les entrées ou les sorties?
- Ces enseignes sont-elles visibles et lisibles, par une personne en fauteuil roulant ou par une personne ayant une déficience visuelle?
- Y a-t-il des enseignes qui devraient être ajoutées ou changées?

ANNEXE C : Exemples de recommandations tirées d'évaluations de la sécurité

C-1 : ÉTUDE DE CAS – CENTRE RÉCRÉATIF RURAL²

En 1998, une évaluation de la sécurité des femmes a été effectuée dans un centre récréatif situé dans une collectivité rurale. Le but de l'évaluation était de relever les obstacles à la sécurité personnelle des femmes et des enfants, et de faire des recommandations en matière de planification et d'amélioration des installations. Neuf femmes représentatives des différents utilisateurs du centre ainsi que le représentant local du CVRD Women's Safety Advisory Committee (comité consultatif pour la sécurité des femmes du Cowichan Valley Regional District) ont participé à l'évaluation.

Les centres communautaires et récréatifs sont conçus pour répondre aux besoins d'une population diversifiée; ils doivent donc offrir une gamme de services et d'installations variés. À la fin des années 1990, les centres communautaires de la Colombie-Britannique ont travaillé à augmenter le nombre de personnes ayant accès à leurs installations dans le cadre de l'initiative More Than an Open Door. Ce programme favorise la mise en place de services récréatifs durables, pertinents et intéressants. Ce type de programme doit être en tous points attirant et accessible pour les femmes et les enfants, qu'il soit question des politiques, des installations, des horaires ou de la programmation.

Au cours de cette évaluation, les participants ont effectué une visite des installations, afin d'étudier divers facteurs relatifs aux objectifs de sécurité. Il en est ressorti un certain nombre de recommandations touchant l'amélioration des installations et portant notamment sur l'amélioration de l'éclairage et de l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur dans le but d'assurer une meilleure visibilité et de fournir davantage de renseignements, sur le réaménagement des installations en vue d'accroître la sécurité et de donner accès au lieu à différents types d'utilisateurs et sur l'adoption de stratégies de gestion permettant d'améliorer les communications et la sécurité. Voici quelques-unes des recommandations formulées :

Amélioration de la visibilité et de l'éclairage

- Installer un éclairage supplémentaire sur la façade extérieure ouest de l'immeuble (patinoire), afin d'augmenter la visibilité dans les stationnements et autour des entrées;
- Augmenter l'éclairage dans le corridor intérieur menant à la sortie arrière;
- Installer un miroir convexe au coin de l'alcôve de la sortie arrière;
- Installer un éclairage supplémentaire (ou améliorer l'éclairage actuel de l'immeuble) dans les stationnements supérieur et inférieur. Consulter la Mill Bay Community League (ligue communautaire de Mill Bay) concernant l'intensité de l'éclairage du stationnement inférieur;
- Tailler la végétation entourant l'immeuble ou la remplacer par des plantes couvre-sol et des arbres à branches hautes afin de réduire les possibilités de se cacher;
- Remplacer l'ampoule brûlée à la sortie de la piste de curling; installer un éclairage supplémentaire ou augmenter l'intensité de l'éclairage actuel à l'extérieur; tailler (ou remplacer) les bosquets, afin d'augmenter la visibilité et de réduire les possibilités de se cacher;
- Installer un lampadaire près des deux entrées situées sur Shawnigan Mill Bay Road.

² Tiré de Cowichan Women Against Violence Society, *Kerry Park Recreation Centre Safety Audit Report*, 1999.

Affichage et autres sources de renseignements

- Installer une enseigne indiquant aux personnes à mobilité réduite comment accéder à l'immeuble (et comment obtenir l'aide du personnel);
- Placer les enseignes extérieures assez bas pour qu'elles soient visibles; elles devraient également être éclairées (au moyen d'une lumière ou d'un matériau réfléchissant) et installées stratégiquement sur la façade avant de l'immeuble mais aussi sur les murs de l'alcôve de l'entrée principale de façon à pouvoir être vues des côtés;
- Installer des enseignes indiquant où est situé le téléphone;
- Afficher les coordonnées des services d'urgence;
- Indiquer où se trouvent les routes d'accès joignant les deux sections de l'immeuble (enseigne);
- Fournir un emplacement supplémentaire visible et accessible pour les brochures et les feuillets d'information communautaire. Offrir des renseignements concernant les services de prévention du crime et de la violence;
- Demander la rétroaction des utilisateurs de l'aréna concernant le nouvel affichage.

Réduction de l'isolement

- Augmenter le nombre de places de stationnement réservées au personnel près des entrées;
- Là où les places de stationnement sont occupées, prévoir d'autres possibilités de stationnement; par exemple à l'entrée principale, qui offre une meilleure sécurité en raison de son emplacement et de son achalandage;
- Améliorer les possibilités de communication entre les employés qui travaillent en situation d'isolement et les autres membres du personnel; par exemple, utilisation d'un interphone ou de téléavertisseurs ou mise en place de procédures de communication régulière entre les employés;
- Réduire l'isolement des vestiaires du sous-sol; par exemple, installer des grilles dans les murs ou les portes des vestiaires, afin de permettre au son de circuler.

Programme d'accès communautaire et prestation de services

- Planifier les activités en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité. Si ce n'est déjà fait, désigner un membre du personnel qu'il soit possible de joindre facilement pour accéder à l'immeuble tôt le matin ou en soirée, lorsque les portes sont verrouillées;
- Mettre en place des programmes communautaires pour les jeunes favorisant la pratique d'activités récréatives non sportives diversifiées;
- Améliorer l'accès aux activités pour les jeunes vivant en périphérie en fournissant des services de transports;
- Chercher des façons d'aider les personnes à faible revenu ou sans revenu à payer les dépôts en cas de dommages; par exemple, créer un fonds communautaire.

Gestion, communications et sécurité

- Faire vérifier le fonctionnement du téléphone quotidiennement et prendre des dispositions avec Telus afin d'en assurer la réparation rapide au besoin;
- Vérifier que les portes arrière et latérales de l'immeuble, de même que les portes des locaux de rangement et d'entretien sont verrouillées en tout temps;
- Prévoir un service de surveillance des stationnements afin d'augmenter la protection offerte et le sentiment de sécurité plutôt que de déplacer les activités prévues à l'horaire;
- Revoir les politiques et les pratiques de gestion en ce qui a trait à l'attribution des vestiaires;
- Revoir les pratiques de sécurité en ce qui a trait au verrouillage des portes de vestiaire pendant les heures d'utilisation et en dehors de celles-ci. Les enfants et les jeunes ne devraient pas rester pris dehors en cas de retard; s'assurer qu'il ne reste personne à l'extérieur avant de verrouiller;
- Remplacer le cadenas-moraillon par un système de verrouillage à clé de type pêne dormant ou trouver une autre solution répondant aux exigences en matière de sécurité personnelle;
- Fournir une surveillance constante du couloir et du secteur des vestiaires; chercher des façons d'augmenter la surveillance dans les vestiaires, par exemple, mettre sur pied un programme de parents bénévoles;
- S'assurer que les politiques et les procédures de prévention de la violence et du harcèlement sont mises en application et évaluées régulièrement. Fournir des renseignements et une formation à la direction, aux entraîneurs et aux usagers du centre récréatif concernant les règles de sécurité et la prévention de la violence. Demander au personnel de promouvoir la sensibilité à l'égard des problèmes de sécurité et à l'égard des mesures de prévention de la violence et du harcèlement;
- Continuer à promouvoir ou à améliorer la communication, l'échange d'information, ainsi que la participation et la consultation de la collectivité;
- Demander la rétroaction de la collectivité le plus tôt possible; il ne faut pas attendre que le projet soit en branle, mais bien demander aux utilisateurs quels sont leurs besoins et leurs attentes avant d'agir. Cela vous évitera d'avoir à apporter des correctifs plus tard et vous permettra de mettre en évidence votre volonté de collaboration;
- Offrir des possibilités de communication et de rétroaction; par exemple, créer une boîte à suggestions communautaire, un questionnaire de rétroaction et un bulletin d'information sur les progrès, puis l'afficher dans les endroits les plus fréquentés afin de renseigner les utilisateurs sur les pratiques et les projets.

C-2 : ÉTUDE DE CAS – RECOMMANDATIONS ISSUES D'ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ³

Au printemps 2001, le projet Call to Action (Cowichan Valley Safer Futures) a entrepris une consultation à grande échelle au sujet de la sécurité communautaire dans un quartier local et y a intégré une analyse en profondeur des préoccupations liées au sexe, au revenu, à la race et aux aptitudes. La consultation a permis de cerner différents problèmes se rapportant à certains facteurs, et plus particulièrement au sexe.

- Une proportion de 90 % des femmes et de 70 % des hommes ont affirmé être préoccupés par leur sécurité, en public, quand ils se trouvent dans le secteur de la rue James. Ces pourcentages étaient plus élevés chez les aînés et plus bas chez les moins de 25 ans.
- Comme solution à cette situation, 53 % des femmes et 29 % des hommes disent restreindre leur fréquentation de ce secteur. Les personnes les plus touchées par les préoccupations en matière de sécurité sont les femmes, et plus particulièrement les femmes de plus de 25 ans.
- Comme on pouvait s'y attendre, la restriction des activités augmente avec l'âge, plus particulièrement chez les femmes. Les femmes de tous les groupes d'âge restreignent leurs activités davantage que les hommes; une proportion de 74 % des femmes âgées affirment qu'elles limitent leur participation aux activités communautaires.

Les évaluations de la sécurité du secteur ont compris un parc de voisinage de 1,84 acre aménagé dans les années 60 et qui représente une ressource et un secteur récréatif importants pour la collectivité de Duncan depuis bon nombre d'années. Au fil du temps, le secteur s'est développé : de secteur résidentiel aux maisons individuelles, il est devenu centre urbain. Le parc est situé à côté d'une école secondaire et est bordé par des immeubles d'habitation et des résidences individuelles. Les installations comprennent une pataugeoire, des toilettes et des vestiaires, deux bancs ainsi que de l'équipement de jeu, comprenant des balançoires et un terrain d'aventures. Le parc a connu son lot de problèmes et il y a eu de nombreux commentaires à l'effet que les gens, et plus particulièrement les femmes, les personnes âgées et les mères avec des enfants, sont craintifs et réticents à l'utiliser.

Certaines des préoccupations signalées par les femmes portaient sur les points suivants :

- Utilisation et commerce de drogue;
- Vandalisme et présence de déchets qui donnent l'impression que le parc n'est pas entretenu et qu'il est abandonné;
- Usage d'intimidation;
- Présence de personnes qui flânent;
- Manque d'installations accessibles pour les fauteuils tricycles et les fauteuils roulants;
- Éclairage insuffisant et mal réparti sur tout le secteur, ce qui produit des zones d'ombres – il y a des endroits où les gens pourraient se cacher et être invisibles pour les femmes se promenant;
- Isolement – pendant la saison morte, le parc est souvent déserté;
- Les mères avec des enfants évitent le parc parce qu'il donne l'impression d'être dangereux;
- Les femmes âgées ont dit ne pas sortir le soir dans le secteur parce qu'elles se sentaient vulnérables.

³ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures, *Call to Action Project Report*, 2001.

L'analyse des problèmes a porté sur les aspects suivants :

« Dans le cadre du processus visant à comprendre les raisons pour lesquelles les hommes et les femmes réagissent différemment à des préoccupations similaires en matière de sécurité personnelle, il peut être utile de mettre en évidence les aspects de l'environnement externe qui provoquent l'exclusion des femmes et des autres personnes vulnérables des activités communautaires. Des facteurs tels que les attitudes de la société envers les femmes (plus d'un tiers des répondantes disaient sentir que les attitudes envers les femmes avaient des répercussions sur leur qualité de vie), le racisme, la situation économique et l'orientation sexuelle peuvent tous avoir des conséquences sur la capacité des gens à contribuer efficacement à la collectivité dans laquelle ils s'efforcent de s'intégrer.

En outre, les femmes, plus que les hommes, peuvent avoir l'impression qu'elles ne pourraient se défendre adéquatement en cas de situation potentiellement dangereuse. Par exemple, les femmes et les hommes peuvent éprouver des préoccupations similaires en matière de sécurité lorsqu'il s'agit de se rendre dans un stationnement sombre à la fin d'une soirée. Cependant, après avoir passé en revue les situations potentielles, les hommes concluent qu'ils ont de bonnes chances de se défendre tandis que les femmes imaginent les mêmes situations et concluent que le danger qu'elles courent est trop important. De plus, les hommes et les femmes peuvent percevoir des menaces à leur sécurité très différentes.

Au cours des discussions des groupes de travail, les hommes ont eu tendance à associer leurs craintes en matière de sécurité d'abord aux pertes matérielles, comme le vol, et ensuite aux agressions physiques. À l'inverse, les femmes ont plus souvent associé leurs préoccupations premières avec les dommages physiques, y compris les agressions sexuelles, les pertes monétaires ne venant qu'en second lieu. Si l'on associe les différences entre le concept de danger des hommes et celui des femmes à leurs habiletés différentes à se défendre, il n'est pas surprenant que les peurs des femmes se traduisent par un comportement autoprotecteur plus marqué, y compris l'exclusion des activités communautaires. »

(Cowichan Valley Safer Futures, 2001)

Les visites d'évaluation de la sécurité ont suscité de nombreuses réflexions et observations à propos du secteur, portant non seulement sur l'environnement physique, mais également sur l'environnement social. Parmi les commentaires formulés sur l'environnement physique, on a noté que :

- la clôture à mailles losangées autour du parc et de la pataugeoire est hostile et donne au parc une allure institutionnelle et carcérale, « comme si l'on s'attendait à ce que des incidents aient lieu à cet endroit, ou même comme si l'endroit s'y prêtait »;
- dans l'ensemble, le parc n'est pas accessible aux personnes handicapées. Les entrées et les installations ne sont pas conçues pour les fauteuils tricycles, les fauteuils roulants ou les personnes à mobilité réduite;
- il n'y a pas de dispositifs d'urgence (ex. : téléphones publics ou autorités à proximité) pour les gens qui auraient besoin d'aide pour des raisons personnelles ou de sécurité;
- les efforts de nettoyage ne suffisent pas à éliminer tous les déchets;
- le parc n'est pas utilisé de multiples façons et ne se prête pas aux usages multiples. Pourtant, il s'agit d'un élément de sécurité essentiel. Par exemple, il n'y a aucun aménagement particulier pour les aînés bien qu'un grand nombre de personnes âgées vivent dans le secteur et pourraient participer à l'entretien du parc si on leur en donnait l'occasion et les moyens;

- l'équipement de jeu est désuet, et dans certains cas, dangereux. De plus, la conception et l'aménagement des lieux ne conviennent pas à la surveillance des enfants. L'équipement est trop dispersé. Le terrain d'aventures est situé près de l'entrée qui donne sur la rue Ypres, et est plus souvent utilisé par les adolescents que par les tout-petits;
- l'éclairage est vu comme un élément clé; il fournit une visibilité nocturne pour les voisins, accroît la sécurité de ceux qui utilisent le parc après la tombée de la nuit et décourage les gens de flâner.

Les recommandations suivantes font partie de celles qui sont ressorties de la consultation et des évaluations :

Accroître la sécurité – décourager les utilisations inappropriées.

- i. Installer un téléphone public dans le parc ou à proximité afin de fournir un dispositif d'urgence, mais également pour rendre le parc plus accessible;
- ii. Concevoir et installer un affichage approprié fournissant de l'information sur les endroits où obtenir de l'aide en cas d'urgence et indiquant les numéros de téléphone correspondants;
- iii. Augmenter les niveaux d'éclairage afin d'améliorer la visibilité nocturne :
 - a) installer des lampadaires sur les deux poteaux qui bordent le parc sur Alderlea;
 - b) envisager l'installation d'éclairage à vapeur de mercure à l'entrée donnant sur Ypres;
- iv Limiter les points d'accès au parc :
 - a) créer une barrière physique entre l'école secondaire et le parc;
 - construire un solide muret de pierre ou de béton, avec une partie supérieure transparente s'élevant jusqu'à deux mètres;
 - utiliser des végétaux (p. ex. : lierre) pour améliorer le coup d'œil;
 - des portes devraient être installées aux points naturels d'accès;
 - le type de portes utilisé ne doit pas empêcher l'accès aux gens en fauteuils tricycles, fauteuils roulants ou avec des poussettes;
 - b) installer une barrière à l'entrée du parc donnant sur la rue Ypres;
 - comme pour le point a) ci-dessus;
- i Renforcer la présence de représentants officiels dans le parc. Options possibles :
 - a) présence policière;
 - b) services de sécurité privé;
 - c) personnel du District of North Cowichan responsable des loisirs et de l'entretien.

Les options devraient être étudiées plus en profondeur afin d'en établir les coûts, la faisabilité et les effets négatifs possibles. Référez-vous aux sections 2 et 3 pour les mesures de développement communautaire et social.

Accroître l'accessibilité, promouvoir la diversité et les usages multiples, revitaliser

- i Entreprendre la rénovation, l'entretien et la réparation du parc et de ses installations afin d'en accroître l'accessibilité et d'en améliorer l'aspect esthétique :

- explorer différentes façons de poursuivre et d'améliorer les efforts de nettoyage pour que le parc demeure propre et exempt de débris;
 - créer un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées à l'entrée principale.
- ii Objectif à moyen et long termes : réaménager le parc de façon à permettre des usages multiples plus appropriés au secteur et à contribuer au développement d'un quartier plus soudé.

Recommandations concernant l'aménagement du parc :

- renouveler l'équipement de jeu et revoir l'aménagement de façon à ce que les aires de jeu soient subdivisées en aires désignées plus petites pour délimiter et séparer les usages et pour permettre une supervision adéquate;
 - désigner un secteur pour les adolescents et concevoir un espace équipé de façon à les inviter à se regrouper dans un seul et même secteur;
 - rendre les installations et les terrains accessibles aux personnes en fauteuil roulant en aménageant des rampes d'accès à toutes les entrées, en élaborant un système de trottoirs à l'intérieur du parc et en rénovant les toilettes;
 - rénover les bancs et installer deux ou trois tables de pique-nique pour encourager l'utilisation du parc;
 - créer une piste de marche, de course et de conditionnement physique sur le périmètre du parc;
 - prévoir des activités telles que le bowling ou le jeu de galets;
 - faire du parc un espace vert et une ressource communautaire, en plantant un plus grand nombre d'arbres et en élaborant un projet de jardins communautaires;
 - réduire la hauteur de la clôture sur Alderlea et utiliser des matériaux à l'allure plus esthétique;
 - à plus long terme, entreprendre un vaste projet, tel qu'un parc aquatique pour remplacer la patinoire;
- iii Les services de transport en commun représentent un très bon moyen d'accroître l'accessibilité d'un secteur. Un arrêt près du parc contribuerait grandement à accroître l'accessibilité du parc pour les gens qui n'ont pas de véhicule. L'horaire des passages devrait être affiché.

Promouvoir les activités, les événements et la gestion de l'environnement.

- i. Poursuivre et accroître les efforts pour faciliter la tenue d'activités communautaires, mondaines et publiques dans le parc;
 - fournir du soutien et de l'aide (à la fois monétaire et non financière) aux groupes communautaires locaux qui organisent des événements et qui apportent des améliorations au parc;
- ii Promouvoir une attitude plus positive face aux jeunes;
- iii. Travailler avec les jeunes pour encourager une gestion de l'environnement et un usage respectueux du parc; faire le lien entre les jeunes et les personnes âgées, entre l'école et la collectivité;

Élaborer des programmes pour les jeunes et des programmes de sensibilisation des jeunes et prévoir d'autres endroits où ils puissent se rassembler sans danger.

C-3 : ÉTUDE DE CAS – ÉLABORER UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE⁴

À partir de la consultation et des évaluations de sécurité effectuées dans le cadre du projet Call to Action, une stratégie globale a été élaborée pour le quartier. Elle comprend trois éléments : Développement communautaire et social; Planification, conception et gestion; Sécurité et accès.

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

1. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / SOCIAL	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Soutien des familles et intervention auprès des jeunes enfants	Ministères provinciaux	
Accroître l'offre de services de garde locaux abordables, particulièrement pour les chefs de famille monoparentale Améliorer les programmes de façon à identifier les enfants à risque afin de fournir un soutien aux parents		First Call; offices régionaux de la santé; Healthiest Babies
Possibilités et services pour les enfants et les jeunes	Comité responsable du projet concernant les enfants et les jeunes	
Maison de jeunes Travailleur des services d'approche auprès des jeunes Activités intergénérationnelles Projets d'amélioration de la collectivité menés par les jeunes Équipe Action Jeunesse Programmes visant à aborder le manque de comportement de protection chez les jeunes hommes et à accroître le sentiment de sécurité personnelle chez les jeunes femmes Programmes visant à aborder les préoccupations des enfants en matière de sécurité et à leur enseigner un comportement de protection Programmes d'imitation de modèles de comportement et de mentorat pour les élèves du primaire et de l'intermédiaire Occasions de leadership pour les jeunes du secondaire		Community Options; Intercultural and Immigrant Aid Society; Cowichan Spirit of Women; School District 79; Cowichan Police Advisory; Les Grands frères et les Grandes soeurs; Tribus Cowichan – Services à la jeunesse.

⁴ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures/Cowichan Women Against Violence Society, *Call to Action Project Report*, 2000.

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

1. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / SOCIAL	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Services et réseaux de soutien		
Région sanitaire		
<p>Accroître la portée et la capacité des programmes locaux à combler les lacunes relevées, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'éducation en matière d'alcool et de drogues • Services d'approche et soins de santé pour les aînés • Programmes d'autodéfense pour les femmes, les enfants et les autres membres vulnérables de la collectivité <p>Améliorer les réseaux d'information communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un réseau de personnes âgées dans le but de soutenir ceux qui doivent restreindre leurs activités à cause de problèmes de santé ou de sécurité • Coordonner les efforts pour diffuser de l'information à propos des programmes communautaires aux églises, aux entreprises et aux organismes communautaires 		<p>Programme d'éducation sur les drogues et l'alcool Connections; School District 79; Centre communautaire; Centre de Vie Autonome</p>
Élaborer des solutions de rechange concernant l'accès à la nourriture		
<p>Banque alimentaire mobile pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées</p> <p>Accroître le nombre de cuisines communautaires dans la région</p> <p>Mettre à la disposition des femmes, des familles et des personnes handicapées des points de ramassage supplémentaires des paniers</p> <p>Faire le lien entre les jeunes et les personnes âgées par le biais d'un programme de repas à domicile</p> <p>Programme de jardins communautaires</p>		<p>Food Bank; Association for Community Living; Somenos Transition House; Cuisines Communautaires Églises Locales; Cowichan Spirit of Women; Intercultural and Immigrant Aid Society; Open Door</p>

2. PLANIFICATION, CONCEPTION ET GESTION	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Revitalisation de la rue James Early Childhood Intervention	Groupe de travail	
Créer une identité propre à la rue Embellir le secteur de la rue James Promouvoir les arts de même que des activités et des thèmes récréatifs Créer l'image d'une collectivité vibrante Promouvoir des attitudes plus positives envers les jeunes par le biais de la participation aux activités d'identité de la rue		Cowichan Valley Arts Council; Cowichan Community Centre; Cowichan Secondary High School; Résidents
Gestion de l'environnement du parc local	District de North Cowichan	
Faciliter la tenue d'activités communautaires et d'événements sociaux au parc Kinsmen Fournir du soutien et de l'aide aux groupes communautaires en ce qui a trait à la tenue d'événements et aux améliorations apportées au parc Travailler avec les jeunes pour encourager la gestion de l'environnement Faire le lien entre les jeunes, les aînés et les personnes handicapées par le biais de projets de mise en valeur du parc		Résidents; Cowichan Secondary; GRC; Intercultural and Immigrant Aid Society
Étude de la circulation	Comité de la sécurité routière	
Modération de la circulation Faire le lien entre le plan de transport en commun et le plan de circulation Accessibilité améliorée; accroître la sécurité des piétons Passages pour piétons; stationnement réservé		Ingénieur de la circulation; District of North Cowichan; ICBC
Logement	District of North Cowichan	
Fourniture de logements abordables et adaptés aux besoins particuliers tels que des maisons d'hébergement transitoires pour les femmes, des logements avec service d'aide à l'autonomie pour les personnes handicapées, des logements subventionnés pour les jeunes familles et des logements pour les aînés Désignation d'utilisation des terrains et de densités pour assurer la disponibilité des terrains		Région sanitaire; BC Housing; Cowichan Women Against Violence Society Entrepreneurs privés

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

3. SÉCURITÉ ET ACCÈS	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Améliorations physiques / réparations	District of North Cowichan	
Trottoirs, passages pour piétons, rampes d'accès, installations du parc		Entreprises, groupe de travail
Analyse de sécurité après réalisation du projet	GRC	
Évaluation PCAM et évaluation de la sécurité		Safer Futures; résidents
Communications de sécurité améliorées	Pioneer Park Committee	
Téléphones publics et affichage		Telus; administration municipale

ANNEXE D : Exemple de grille d'évaluation de la sécurité⁵

Point	Problème/recommandation	Responsabilité					Action	Avancement		
		Serv. des transp.	Ville	DBI	Telus	Pro-priétaire		S/O	Prévu/en cours	Terminé
	STATIONNEMENT									
1 - DBS	Installer des projecteurs qui éclairent convenablement le stationnement en entier.					X	Demande faite – aucune réponse			
	AFFICHAGE DEVANT LE CINÉMA									
2 - DBS	Installer une enseigne sur le trottoir devant le cinéma indiquant où se trouvent l'arrêt d'autobus et le téléphone le plus près.		X	X	X		Appuyé par la ville		X	
3 - DBS	Installer un téléphone public ou un téléphone gratuit dans l'entrée du cinéma				X	X	Telus (programme prévu) Besoin signalé		X	
	INTERSECTION									
4 - DBS	Repeindre le passage pour piétons. Donner la priorité à l'installation d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant au coin de la rue et apporter les améliorations qui s'imposent au trottoir de façon à augmenter l'accessibilité.		X				Appuyé par la ville		X	
	TÉLÉPHONE DU HALL DE L'HÔTEL									
5 - DBS	Installer une enseigne téléphone à l'extérieur de l'immeuble.				X	X	Information donnée			
	HAIE									
6 - DBS	Élargir l'entrée de l'allée afin d'augmenter la visibilité. Il est également possible d'augmenter la visibilité en élargir l'entrée de l'allée afin d'augmenter la visibilité en abaissant la haie à une hauteur de trois pieds.		X				Entrée élargie - ville			X
	ALLÉE DE L'ARRÊT D'AUTOBUS									
7 - DBS	Installer un tablier (rampe d'accès) sur le trottoir de la rue Duncan en face de l'hôtel, devant l'entrée de l'allée.		X						X	X

⁵ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures/Cowichan Women Against Violence Society, *Duncan Safety Audit Report*, 1998.

Point	Problème/recommandation	Responsabilité					Action	Avancement		
		Serv. des transp.	Ville	DBI	Telus	Propriétaire		S/O	Prévu/en cours	Terminé
	ALLÉE DE L'ARRÊT D'AUTOBUS									
8 – DBS	Améliorer l'allée à la hauteur de la voie ferrée afin de faciliter les déplacements (amélioration semblable à celle de l'allée située à l'autre extrémité du boulevard).		X						X	X
	GARE DE TRAIN									
9 – DBS	Installer un éclairage plus puissant (ou augmenter la puissance de l'éclairage actuel de l'immeuble) à l'extérieur de la gare, du côté de l'arrêt d'autobus.	X	X				Puissance augmentée			X
	ARRÊT D'AUTOBUS									
10 – DBS	Afficher un nouvel horaire : <ul style="list-style-type: none"> • Grossir l'enseigne et le lettrage afin d'augmenter la visibilité; • Installer une lumière pour éclairer l'enseigne; • Placer l'enseigne dans un endroit bien éclairé. 	X								
	TÉLÉPHONE PUBLIC À L'ARRÊT D'AUTOBUS									
11 – DBS	Installer un téléphone public près de l'arrêt d'autobus. Voici les emplacements suggérés en ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> • Sur le mur de la gare de train ou près de celle-ci devant l'arrêt d'autobus; • Sur le mur de la Banque de Montréal, située au coin de Canada Ave. et de Station Street; • À côté du restaurant Asta Pasta, situé au coin de Canada Ave. et de Station Street. 				X		Prévoir l'ajout d'un téléphone public Revoir			
	AUTOBUS									
12 – DBS	Créer une enseigne énonçant la politique des transports en commun de la région en matière de harcèlement des chauffeurs et des passagers (utiliser un langage ferme de type « tolérance zéro ») et indiquer le numéro de téléphone de la Commission des transports auquel les plaintes peuvent être adressées.	X					Projet McGruff			X

ANNEXE E : Facteurs ayant une incidence sur la sécurité dans les environnements communautaires⁶

Voici quelques caractéristiques des environnements communautaires qui sont souvent évoquées pour expliquer la crainte de fréquenter certains endroits.

ÉCLAIRAGE

L'éclairage est essentiel autant de jour que de nuit pour permettre aux piétons et aux cyclistes, en particulier, de voir et d'être vus. Beaucoup d'endroits sont éclairés pour les automobilistes, mais pas pour les piétons qui y passent. L'éclairage peut être inégal ou obstrué par la végétation ou par d'autres structures. Les endroits qui posent problème sont les stationnements, les parcs, les terrains de jeu, les entrées et sorties d'immeubles, l'arrière des immeubles, les zones publiques des immeubles et les allées piétonnières.

ISOLEMENT

L'isolement est associé au fait de se trouver seul dans un endroit où personne n'entendrait si on appelait à l'aide et où les possibilités d'accéder à de l'aide à pied sont restreintes. Les endroits isolés correspondent à des endroits qui ne sont pas très fréquentés ou qui sont déserts, par exemple, après la tombée du jour ou à certains moments de la journée, tels que les parcs, les stationnements, les allées, les immeubles, les autoroutes et les routes de campagne.

ENTRETIEN

L'entretien des installations telles que les trottoirs est essentiel à la sécurité; l'entretien des immeubles et des terrains contribue également à susciter un sentiment d'appartenance. Si le sol est jonché d'ordures et qu'il y a des graffitis (particulièrement des graffitis racistes ou d'autres messages hostiles), cela laisse entendre que l'endroit n'est pas sûr pour certaines personnes.

VISIBILITÉ

On doit être en mesure de voir assez loin devant soi pour pouvoir anticiper les problèmes et les dangers potentiels. Les endroits où le manque de visibilité risque de poser problème sont les allées, les sentiers, les couloirs, les escaliers, les entrées et les sorties d'immeubles.

⁶ Voir par exemple, METRAC. *The W.I.S.E. Women in Safe Environments Report*, Toronto, chez l'auteur, 1987; et City of Toronto, City of Toronto Planning and Development Department et Safe City Committee of the City of Toronto, *A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments*, Toronto, Corporation of the City of Toronto, 1992.

AFFICHAGE

L'affichage est nécessaire pour permettre aux gens de savoir où ils se trouvent et où ils vont. Il fournit également des renseignements essentiels concernant l'accès aux services d'urgence et aux installations publiques, et transmet des messages à propos de l'utilisation prévue d'un lieu, des personnes auxquelles il est destiné et des dangers potentiels. L'information directionnelle et d'autre type est nécessaire pour les personnes qui ne connaissent pas l'endroit, qui ne parlent pas anglais ou qui ont une déficience physique ou visuelle. Il est important de bien placer et de bien éclairer les enseignes, en s'assurant qu'il n'y a pas de reflets qui empêchent de les lire.

POINTS DE PASSAGE OBLIGÉ

Les points de passage obligé correspondent aux allées ou aux chemins où il est possible pour l'agresseur potentiel de prédire les mouvements d'une personne et où il n'y a pas d'issue possible pour la victime. Les endroits qui posent ce genre de problème sont les allées, les sentiers, les tunnels, les couloirs, les salles de toilette publiques. Ces problèmes de sécurité peuvent être exacerbés par le manque d'éclairage, l'absence d'accès aux services d'urgence ou d'éléments de sécurité, ainsi que le manque de connaissance du secteur et des autres trajets possibles.

ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

Les endroits où il est possible de piéger quelqu'un correspondent à de petits endroits isolés dans lesquels l'agresseur potentiel a la possibilité de se cacher et de surprendre sa victime. Il s'agit également d'endroits fermés où l'agression peut être commise. Parmi les types d'endroits correspondant à cette définition figurent les espaces à l'intérieur ou à l'arrière des immeubles, tels que les alcôves, les entrées et les sorties encastrées, les entrepôts, les pièces isolées, les salles de toilette, les ascenseurs, les immeubles inhabités et les stationnements. Ces problèmes de sécurité peuvent être exacerbés par le manque d'éclairage, les obstacles à la visibilité, le manque d'accès aux services d'urgence, ainsi que l'absence d'autres trajets possibles.

AMÉNAGEMENT

L'aménagement général du lieu doit être logique de façon à permettre aux gens de s'y retrouver et de savoir par où passer pour atteindre leur destination. Si l'aménagement n'est pas logique, cela peut entraîner des problèmes d'orientation, qui à leur tour peuvent être exacerbés par l'absence d'affichage adéquat, l'isolement, le manque d'éclairage, etc.

ANNEXE F : Liste d'évaluation des projets⁷



Les questions suivantes sont tirées de Listes d'évaluation de la sécurité conçues pour étudier l'aménagement de lieux en fonction des problèmes de sécurité personnelle.

Contexte du secteur / du projet :

a) Y a-t-il des problèmes de sécurité existants qui doivent être abordés? Une évaluation de la sécurité a-t-elle été effectuée afin de déterminer les problèmes existants et potentiels?

Le complexe est-il perçu par les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées comme étant dangereux?

Le secteur est-il isolé, sombre et mal entretenu?

Est-il reconnu pour des problèmes concernant la circulation ou les piétons?

De quelle façon le projet envisagé pourrait-il toucher ou améliorer le secteur du point de vue de la sécurité?

b) Qui sont les utilisateurs actuels ou envisagés du lieu? Existe-t-il des conflits potentiels, concernant l'utilisation des terrains avoisinants, par exemple?

Quelques exemples :

Un terrain vague adjacent à l'emplacement d'un complexe domiciliaire projeté, une école adjacente à une ferme, à un centre commercial ou une à salle de jeux électroniques, un magasin vendant de l'alcool à côté d'un arrêt d'autobus, un complexe industriel à côté d'un parc.

De quelle façon les femmes et les enfants utilisent-ils/utiliseront-ils ce secteur, le jour et le soir, et quelles pourraient être leurs préoccupations en matière de sécurité? Le jour? Le soir?

Quelques exemples :

Un parc de quartier qui sera utilisé par les femmes et les enfants : les préoccupations pourraient porter sur l'utilisation des toilettes, la présence de dispositifs d'urgence ou la consommation possible de drogues ou d'alcool dans le parc.

⁷ Cowichan Women Against Violence Society, *Planning for Safer Communities : A guide to planning for safety of women and children in small and rural communities*; 1998.

Tous les besoins et tous les points de vue ont-ils été pris en compte/demandés?

- Le promoteur a-t-il communiqué avec les gens qui sont susceptibles d'être le plus vulnérables ou qui ne peuvent se rendre dans les assemblées publiques? L'avis des parents, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées a-t-il été expressément demandé?

Des éléments de conception qui appuient la sécurité sont-ils prévus dans le projet?

**Voir la Liste d'évaluation de la sécurité de la conception.*

- L'aménagement et la conception du projet envisagé (intérieurs et extérieurs) favorisent-ils la surveillance occasionnelle et réduisent-ils au maximum les zones où il serait possible à un malfaiteur de se cacher ou de piéger sa victime?
- Y aura-t-il de l'éclairage, un affichage, des voies piétonnières, un système de transport en commun, une sécurité et des services et dispositifs d'urgence adéquats? (De quelle façon cela a-t-il été déterminé?)
- Quelles sont les mesures qui ont été prévues pour en faciliter l'accès?
- Encore une fois, une consultation a-t-elle été effectuée afin de cerner les inquiétudes des personnes qui sont le plus vulnérables? La conception tient-elle compte de ces besoins?

Quelles sont les exigences appliquées ou les points pris en compte par l'administration en vue d'assurer la sécurité du personnel et du public?

- Par exemple, est-ce que les propriétaires de magasins et les gérants d'immeubles seront sensibilisés (et, le cas échéant, comment) aux problèmes de sécurité des femmes?
- Y aura-t-il des programmes ou des politiques pour assurer la sécurité du personnel, des résidents ou des clients?

Quelles sont les répercussions potentielles du projet sur les services communautaires?

- Le projet fournira-t-il des services communautaires ou en ajoutera-t-il?
- Y aura-t-il un accès adéquat au service de transports en commun?
- Le projet envisagé cible-t-il un groupe précis comme les personnes âgées? Si oui, les gens à mobilité réduite ou les gens qui requièrent des soins médicaux auront-ils un accès adéquat aux services?
- Quelles pourraient être les conséquences pour la gamme de possibilités récréatives, la sécurité des cours d'école et la sécurité routière pour les enfants? L'avis des groupes de parents des écoles a-t-il été demandé?

ANNEXE G : Liste d'évaluation de l'aménagement⁸

AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Est-il facile pour une personne qui ne connaît pas le secteur de s'y retrouver?
- Y a-t-il suffisamment d'enseignes et de renseignements indiquant aux gens où ils se trouvent, comment ils peuvent accéder aux services et qui ils doivent joindre en cas d'urgence?
- Les renseignements fournis sont-ils visibles et lisibles par une personne en fauteuil roulant ou par une personne ayant une déficience visuelle?
- L'endroit ou l'immeuble est-il accessible?
- L'endroit est-il desservi par le service de transports en commun? Si oui, ce service répond-t-il aux besoins des utilisateurs? Si non, quel autre service est offert?
- Les immeubles, les trottoirs, les rues et les intersections sont-ils bien situés et accessibles, particulièrement pour les personnes handicapées? De quelle façon cela a-t-il été vérifié?

ISOLEMENT

- L'endroit, l'immeuble ou des parties de ce dernier sont-ils isolés à certains moments? Si oui, y a-t-il des mesures qui ont été prises afin d'assurer la sécurité des personnes qui doivent s'y trouver à ces moments?
- L'aménagement des terrains avoisinants encourage-t-il les gens à se trouver à cet endroit?
- À quelle distance se trouvent les services d'urgence les plus proches?
- L'endroit est-il patrouillé par des agents de sécurité, des policiers, des résidents participant à la surveillance de quartier?
- Si une personne appelle à l'aide, sera-t-elle entendue par quelqu'un?

VISIBILITÉ

- L'aménagement des lieux et de l'immeuble assure-t-il une visibilité maximale dans la rue, les stationnements et les allées?
- Y a-t-il des tournants abrupts ou des endroits isolés à l'intérieur de l'immeuble?
- Y a-t-il des structures, des éléments architecturaux, de la végétation, des coins, des fossés, des véhicules ou des enseignes qui pourraient réduire la visibilité?

⁸ Cowichan Women Against Violence Society. *Planning for Safer Communities Guide*, 1998. (Version adaptée de listes tirées de diverses sources, dont METRAC, *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, chez l'auteur, 1989; et Women's Action Centre Against Violence, *Women's Safety Audit Guide*, Ottawa, chez l'auteur, 1996).

ÉCLAIRAGE

- L'éclairage est-il adéquat? Comment cela a-t-il été vérifié?
- L'éclairage est-il assez puissant (sans pour autant être trop brillant ou aveuglant)? Est-il distribué uniformément et non entravé par de la végétation ou des clôtures?
- Les stationnements, les allées piétonnières, les trottoirs, les enseignes et les plans de l'endroit sont-ils bien éclairés? L'éclairage est-il suffisant pour permettre à quelqu'un de voir une autre personne située à vingt mètres de distance?

AFFICHAGE

- Quel affichage prévoit-on installer? Quelles sont les enseignes qui doivent être posées pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs? L'affichage fournit-il les renseignements nécessaires?
- L'affichage indique-t-il aux personnes handicapées comment se rendre aux entrées accessibles?
- Est-il bien placé? (par exemple, de façon à pouvoir être vu par une personne en fauteuil roulant)
- Le lettrage est-il assez gros pour être lu et est-il facile à comprendre? Y a-t-il des symboles?
- Les arrêts des services de transport sont-ils clairement indiqués? (Taxi, autobus, transport adapté)

PASSAGES OBLIGÉS ET ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

- Y a-t-il des petits endroits isolés, tels que des alcôves, des dessous d'escalier, des espaces entre les bacs à ordures, des allées, des ruelles ou des espaces dans le stationnement où une personne pourrait se cacher?
- Serait-il possible de prédire les déplacements d'une personne le long d'un trajet?
- Y a-t-il plus d'un trajet qui puisse être emprunté pour traverser l'endroit ou pour entrer dans l'immeuble et en ressortir?

ENTRETIEN

- Comment l'endroit ou l'immeuble sera-t-il entretenu?
- Qui sera chargé de faire disparaître les graffitis et de réparer les installations ayant fait l'objet de vandalisme? Cela sera-t-il fait rapidement?
- Y aura-t-il des renseignements fournis aux gens concernant la façon de signaler les problèmes?

GESTION ET SÉCURITÉ

- De quelle façon l'endroit ou l'immeuble sera-t-il surveillé? (Police, personnel de sécurité, etc.)
- Le personnel de sécurité et la direction de l'immeuble connaissent-ils les problèmes de sécurité personnelle auxquels doivent faire face les femmes et les enfants?
- Là où les immeubles sont utilisés par des entreprises et des services, y a-t-il des programmes et des mesures de sécurité en place?
- À quelle distance se trouve le service d'urgence le plus proche? (Alarme, personnel, téléphone d'urgence)
- Y a-t-il des endroits qui devraient être verrouillés, clôturés ou entourés de barrières?

ANNEXE H : Exemples de politique⁹

H-1 : EXTRAIT DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT

ÉNONCÉ DE PRINCIPE ET MISSION

Le Cowichan Valley Regional District reconnaît que la violence est un problème insidieux qui comporte des effets dévastateurs touchant tous les résidents, et que la violence envers toute personne est inacceptable. En outre, le District reconnaît que les femmes constituent le groupe qui court le plus de risques d'agression, et que les groupes de femmes les plus vulnérables sont les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes handicapées. Le Cowichan Valley Regional District reconnaît qu'il doit faire preuve de leadership dans le but d'atteindre l'égalité et de mettre fin à la violence, et s'engage à faire des efforts permanents pour prévenir la violence dans nos collectivités.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Le Conseil a comme objectif de promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser les espaces publics librement, le jour et le soir, sans avoir peur de la violence, et où les gens, y compris les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spéciaux, sont à l'abri de la violence.

En conséquence, le Conseil doit :

- a) s'assurer que tous les programmes et politiques du CVRD appuient la sécurité personnelle et publique;
- b) adopter des principes directeurs d'aménagement en matière de sécurité et utiliser ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels.

POLITIQUE

Le Cowichan Valley Regional District doit promouvoir la sécurité dans les endroits publics, y compris les rues, les parcs et les espaces ouverts, les écoles, les transports en commun et les parties publiques des immeubles. Afin de favoriser la sécurité de toutes les personnes ayant des besoins spéciaux, le Conseil :

- a) favorisera l'amélioration de la sécurité publique lors de l'approbation des projets d'immeubles et d'aménagement de rues, de parcs et d'autres espaces ouverts publics et privés;
- b) encouragera la conception de nouveaux immeubles de même que le choix des emplacements de façon à permettre d'avoir une vue sur les rues, les parcs et les espaces ouverts adjacents et d'accéder facilement à ces derniers, et également de voir distinctement les parcs et les espaces ouverts à partir de la rue;
- c) encouragera un éclairage et une visibilité appropriés de même que des éléments qui favoriseront la surveillance occasionnelle pour les immeubles et les espaces ouverts;
- d) encouragera l'amélioration des rues, immeubles, parcs et autres secteurs accessibles au public existants, où les conditions actuelles ne favorisent pas la sécurité publique.

⁹ Cowichan Valley Regional District, 1999.

H-2 : POLITIQUES SOCIALES ET DE SÉCURITÉ DU PLAN DE QUARTIER DE COBBLE HILL VILLAGE¹⁰

Objectifs

- a. Conserver l'ambiance et le caractère ruraux du Village;
- b. Offrir une collectivité sûre, accessible et propre qui satisfait les besoins résidentiels, commerciaux et communautaires de tout le Village;
- c. Établir un environnement communautaire où tous les groupes de la population, peu importe la race, les compétences, le revenu et le sexe, peuvent vivre et travailler sans avoir de craintes concernant leur sécurité personnelle;
- d. Améliorer l'expérience de vie dans le Village en mettant en place des politiques qui assurent un développement à l'échelle voulue.

Politiques

- a. La régie régionale doit gérer le développement et la croissance dans le secteur touché par le plan de manière à respecter la nature, l'échelle et la densité de l'occupation existante;
- b. La régie régionale doit établir de nouvelles dispositions sur le zonage qui permettront la mise en place des objectifs sociaux de la collectivité;
- c. La régie régionale doit encourager l'élaboration d'initiatives qui favorisent les efforts de coopération entre les résidents, les entreprises et les groupes communautaires et qui vise à améliorer la sécurité des femmes et des enfants en particulier, et la sécurité du public en général;
- d. La régie régionale doit demander au Ministry of Transportation and Highways (ministère des transports et des autoroutes) d'installer des passages pour piétons à l'intersection de Cobble Hill Road et de Fisher Road, afin que l'accès à la gare et au Quarry Park soit plus sûr, et d'améliorer la conception de l'avenue Holland, de Watson Road et de Hutchinson Road afin d'accroître la sécurité des piétons;
- e. La régie régionale doit demander à la BC Telephone Company d'installer des téléphones publics supplémentaires ailleurs dans le village, possiblement au bureau de poste, au Farmer's Institute Hall et au Cobblestone Pub ou tout près;
- f. La régie régionale doit encourager les efforts coopératifs avec la GRC, l'arrondissement scolaire et le MOTD pour faire respecter et appliquer le code de la route dans le secteur touché par le plan du Village, y compris une limite de vitesse de 30 km/h;

¹⁰ Cowichan Valley Regional District, *Cobble Hill Village Neighbourhood Plan*, 1999; pp. 17-19.

- g. La régie régionale doit lancer un programme d'information et d'éducation du public s'adressant aux propriétaires de chiens et doit exiger l'application stricte des règlements visant à contrôler les chiens et à empêcher qu'ils n'errant librement;
- h. La régie régionale donne son appui à la mise sur pied d'installations pour les jeunes, y compris la mise sur pied éventuelle d'une maison des jeunes dans l'école primaire Cobble Hill Elementary School lorsque la propriété sera acquise par le CVRD;
- i. La régie régionale soutient la mise sur pied d'une zone de service local pour l'éclairage des rues à l'intérieur du secteur touché par le plan. Le type d'éclairage utilisé doit être conforme aux objectifs de développement généraux du plan (c.-à-d. conserver la nature rurale et à petite échelle du secteur touché par le plan et contribuer à l'amélioration de la sécurité communautaire);
- j. La régie régionale appuie la localisation de résidences pour personnes âgées, y compris de logements abordables, près des magasins et d'autres services;
- k. La régie régionale appuie la fourniture de services aux personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience physique au sein de la collectivité et fait la promotion d'un traitement égal et équitable de chaque personne;
- l. La sécurité publique et la sécurité personnelle sont des besoins importants de la collectivité. Lorsqu'un projet est mis sur pied dans le secteur touché par le plan, la régie régionale doit s'assurer que la sécurité personnelle et publique des personnes, en particulier des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux, est une priorité en exigeant que le guide « Planning for Safer Communities » (planifier des collectivités plus sûres) soit utilisé lors de l'élaboration du projet de même que lors des consultations publiques.

ANNEXE I : Un exemple à suivre

UNE VISION COMMUNE ET UNE GRANDE COLLABORATION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA RÉGION BOUNDARY¹¹

Tout a commencé par la vision commune d'une collectivité plus sûre pour les femmes et les enfants. Les membres du Boundary Family Violence Prevention and Intervention Committee (BFVP&IC, comité de prévention et d'intervention en matière de violence familiale de la région Boundary) ont convenu qu'ils devaient mettre l'accent à la fois sur la prévention et sur l'intervention, et obtenir la collaboration de l'ensemble de la collectivité, afin de réaliser leur objectif. Ils ont également conclu qu'il fallait coordonner les services offerts et mettre sur pied des stratégies de développement communautaire. Cet objectif communautaire est plus étendu que celui de bien des comités VAWIR fondés dans le seul but de mettre en application la politique générale en matière de violence conjugale du procureur général de la Colombie-Britannique. En 2000, le BFVP&IC a reçu le prix « 2nd Annual Building a Safer Future Award for Coalition Building ».

Avec l'appui financier de la Fondation des femmes canadiennes, il a été possible d'obtenir, grâce à une série de rencontres de planification communautaire et à l'engagement ferme de 42 organismes, services et groupes confessionnels envers l'exécution d'interventions précises, d'obtenir un consensus de la collectivité sur les mesures à adopter en réponse aux cas de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Ces mesures ont été documentées dans le manuel BFVP&IC Community Response to Relationship Violence and Sexual Assault in the Boundary en avril 1998. Plus de 100 exemplaires sont en circulation.

Au moment de la communication des mesures d'intervention établies par la collectivité, les membres du comité BFVP&IC ont convenu à l'unanimité que la prochaine étape consistait à élaborer une stratégie globale de prévention de la violence envers les femmes et les enfants dans la région Boundary. Ils ont alors conclu qu'ils devaient former de nouveaux partenariats, afin de rendre les collectivités rurales plus sûres. Ils ont appelé cette nouvelle initiative le projet New Rural Partnerships (nouveaux partenariats ruraux). Ils ont imaginé la création d'une collectivité plus sûre « ... qui contribue à améliorer la sécurité à la maison, à l'école et dans la collectivité tout en mettant de l'avant des valeurs de respect mutuel, d'acceptation et de valorisation de tous ».

Grâce à l'appui financier du Ministry of Women's Equality de la Colombie-Britannique, 25 groupes de discussion ont été organisés dans le cadre du projet New Rural Partnerships, afin de répertorier les problèmes de sécurité, de les mettre en ordre de priorité et de proposer des solutions. Ces renseignements ont servi de fondement à l'élaboration, par plus de 50 personnes participant à une rencontre de planification communautaire tenue en novembre 1999, d'un plan d'action en 22 points favorisant la création de collectivités plus sûres pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables dans la région Boundary. Plus de 40 organismes et groupes se sont alors engagés à collaborer à la mise en application du plan.

Le Conseil national de prévention du crime finance la mise en application du plan d'action depuis deux ans dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités. La première année a été consacrée au déploiement du projet. On a mis à profit les points forts de la collectivité, tissé de nouvelles relations et tiré avantage des nouvelles occasions pour établir des priorités d'action. Il a été convenu que la révision prévue du plan communautaire officiel du District of Kootenay Boundary Area « C », soutenue par le Women and Community Safety Project, constituait une excellente occasion d'étudier comment il serait possible de collaborer plus étroitement avec l'administration municipale pour rendre les collectivités plus sûres. Il a également été convenu qu'il fallait aider les collectivités les plus isolées à accroître leur capacité de s'attaquer aux problèmes de sécurité. Ces objectifs sont devenus des priorités pour la deuxième année et continueront probablement de l'être pour plusieurs années.

Les responsables du New Rural Partnerships Project continuent d'être à l'affût de nouvelles occasions et de nouvelles relations qui permettront de concrétiser leur vision d'une collectivité plus sûre pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables dans la région Boundary.

¹¹ Préparé par Kathy O'Malley, New Rural Partnerships Project, février 2002.